



MINISTRE DU COMMERCE
ET DE LA CONSOMMATION

Antananarivo, le 24 NOV. 2025

N° 07/2025 - MCC

AVIS

Faisant suite à l'atelier de concertation sur la filière vanille dans la région SAVA, qui s'est tenu les 21 et 22 novembre 2025 à Sambava, sous le haut patronage de son Excellence Monsieur le Président de la République de la Refondation de Madagascar et sous le parrainage de Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, il est porté à la connaissance de tous que :

- La date de réception des dossiers de **demande d'agrément** pour les opérateurs de la filière vanille désireux d'effectuer des opérations d'exportation pour la campagne 2025-2026 a été reportée au **31 décembre 2025**.
- Ils sont invités à manifester leur intérêt par voie électronique, à l'adresse email suivante : **agrementvanille2526@commerce.mg** ou par voie physique, auprès du **bureau de la Direction Régionale du Commerce et de la Consommation** – qui se chargera de transmettre le dossier à l'adresse email sus-indiqué.
- La soumission de dossier est suivie d'un accusé de réception, soit par email, soit de la Direction Régionale du Commerce et de la Consommation.
- La liste des documents requis et les conditions de dépôt des dossiers sont jointes en annexe du présent avis.



Le Ministre du Commerce
et de la Consommation

ANDRIAMADISON Haingotiana

Copie à :

- Monsieur le Directeur de Cabinet
- Madame le Secrétaire Général
- Monsieur le Directeur Général du Commerce
« Pour information »
- Toutes les Directions Régionales
« Pour exécution »
- Monsieur le DEVEC
« Pour large diffusion »



ANNEXE 1 : Liste des pièces à fournir pour les demandes d'agrément d'exportateur de vanille pour la campagne 2025-2026

NOUVELLE DEMANDE	RENOUVELLEMENT
1. Numéro d'Identification Fiscal (NIF) 2. Carte Fiscale (CF) à jour 3. Numéro d'Identification Statistique (STAT) 4. Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) 5. Lettre d'engagement de Rapatriement de Devise 6. Attestation de Domiciliation Bancaire ou RIB 7. Engagement sur la lutte contre les Travail des Enfants (CRLTE) délivrée par La DFOP 8. Contrat de Bail Certifié par la Commune <u>si Locataire</u> ou Certificat Juridique du Lieu du Magasin de Stockage <u>si Propriétaire</u> (ou tout autre document prouvant la propriété des lieux) 9. Certificat d'Existence du Magasin de stockage délivré par le Fokontany 10. Certificat de Résidence du Gérant 11. Photocopie CIN du Gérant 12. 2 Photos Récentes du Gérant 13. Statut de la Société (pour savoir si la personne est gérant statutaire ou gérant propriétaire) 14. Coordonnées exactes de la Société et du premier interlocuteur de l'administration pour le dossier 15. Quittance de paiement de l'agrément magasin de stockage auprès du trésor public 16. Copie de la vignette de vérification des instruments de mesure et de pesage. 17. Historique d'activité de la Société	1. Carte Fiscale (CF) à jour 2. Attestation de Rapatriement de Devise délivrée par le Trésor Public ou par la Banque primaire 3. Attestation d'engagement sur la lutte contre le travail des enfants 4. En cas de changement de local de stockage : Contrat de Bail Certifié par la Commune <u>si Locataire</u> ou Certificat Juridique du Lieu du Magasin de Stockage <u>si Propriétaire</u> (ou tout autre document prouvant la propriété des lieux) 5. Certificat d'Existence du Magasin de stockage délivré par le Fokontany 6. Certificat de Résidence du Gérant en cas de changement 7. Photocopie CIN du Gérant en cas de changement 8. 2 Photos Récentes du Gérant en cas de changement 9. Coordonnées exactes de la Société et du premier interlocuteur de l'administration pour le dossier 10. Quittance de paiement de l'agrément magasin de stockage auprès du trésor public 11. Attestation de déclaration de stock délivrée par le Directeur Régional du Commerce et de la Consommation concerné, pour la campagne précédente. 12. Attestation d'agrément exportateur de la campagne précédente 2024-2025 13. Copie de la vignette de vérification des instruments de mesure et de pesage. 14. Factures d'achat de vanille, verte ou préparée dûment visées par les DRCC.





Annexe 2. Les conditions de dépôt des dossiers pour les demandes d'agrément d'exportateur de vanille pour la campagne 2025-2026

- L'objet du courriel doit avoir la forme suivante :
 - o Pour le renouvellement :
« Renouvellement agrément vanille » - « Nom de la Société » - « NIF de la Société »
 - o Pour les nouvelles demandes :
« Nouvel agrément vanille » - Nom de la Société » - « NIF de la Société »
- Des agents habilités du Service de la Qualité et du Conditionnement et/ou du Poste de Contrôle du Conditionnement de la Direction Régionale concernée effectueront des visites dans les lieux de stockage et/ou de préparation des exportateurs désireux d'obtenir l'agrément.
- Les visites de magasin seront effectuées après la réception des dossiers de demande d'agrément des exportateurs

